

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 12 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-110 à 24-131 incluse	25	05	08	30

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. BAUCHARD, Adjoint, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme DUCASTEL MM. TOKDEMIR, RIVET, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Pierre DUVÉRÉ ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Hafidha OUADAH ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD

ABSENTS : MM. SAVY, BRUN, Mme SEGHIR

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-123 Attribution d'une subvention complémentaire pour l'utilisation du complexe aquatique CASÉO par l'Entente Natation Louviers

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

26 NOV. 2024

26 NOV. 2024



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241118-24-123-DE
Date de transmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241118-24-123-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

N° 24-123

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
COMPLÉMENTAIRE POUR L' UTILISATION DU
COMPLEXE AQUATIQUE CASÉO PAR L'ENTENTE
NATATION LOUVIERS**

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Louviers apporte son soutien financier à de nombreuses associations sportives ou culturelles de Louviers pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande annuelle de subvention reçus, en tenant compte notamment de critères tels que le niveau d'activité des associations, leur nombre d'adhérents notamment Lovériens, leur contribution à l'animation de la Ville, mais aussi la part de leurs fonds propres, Ainsi, lors de sa séance du 12 février 2024, le Conseil municipal a voté une subvention d'un montant de 161 500 € au club de l'Entente Natation Louviers (ENL) pour l'année 2024 pour l'utilisation du complexe aquatique Caséo.

Cependant, par délibération 2024-173 du 11 juillet 2024, le Conseil de communauté de l'Agglomération Seine-Eure a validé la demande d'augmentation des tarifs sollicitée par le délégataire « Equalia ». Cet accroissement tarifaire entraîne par conséquent des frais supplémentaires à l'Entente Natation Louviers pour la réservation de leurs lignes d'eau nécessaires à leur pratique sportive.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder au versement d'un complément de subvention pour l'année 2024 à l'association ENL afin de compenser ce surcoût. Celui-ci d'un montant de 6 100 € est dédié exclusivement au financement des activités d'entraînement et de compétition de l'association au sein du complexe aquatique Caséo.

Le complément de subvention sera versé en une seule fois.

En contrepartie, l'association ENL aura pour obligation de remettre à la Ville de Louviers dans son compte rendu financier annuel la preuve de l'emploi de la subvention avant le 31 décembre 2024.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20-144 du 28 septembre 2020 et la convention quadripartite (agglomération Seine-Eure, la Ville de Louviers, le délégataire et l'association de L'Entente Natation Louviers) annexée.

Vu la délibération n°24-012 du 12 février 2024 pour le versement d'une subvention d'utilisation du complexe Aquatique CASÉO.

Vu la délibération n°2024-173 du conseil de communauté accordant une augmentation des tarifs au délégataire.

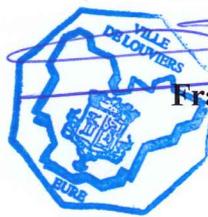
AUTORISE le versement d'un complément de subvention d'un montant de 6 100 € à l'association de l'Entente Natation Louviers afin répondre aux frais supplémentaires engendrés par l'augmentation des tarifs d'accès au complexe aquatique CASÉO.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,



François-Xavier PRIOLLAUD